

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 19 avril 2013 portant composition du comité technique spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques modifiant l'arrêté NOR : DEVK1237511A du 24 octobre 2012

NOR : DEVK1307533A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'égalité des territoires et du logement et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2009 portant création et organisation du centre de prestations et d'ingénierie informatiques ;

Vu l'arrêté du 11 février 2010 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2010 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial institué auprès du directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques est composé comme suit :

Représentants de l'administration

M. Maurice FISCHER, IGPEF, directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques.

M. Christian LA SALMONIE, ICTPE 1, adjoint au directeur.

M. Fabien GELEBART, AAE, responsable du bureau administratif central.

Représentants du personnel

Membres titulaires

Arnaud AGACHE, FO.

Marie-Line CARON, FO.

Patrick FROITIER, FO.

Christophe GUERINOT, CGT.

Richard ARNAUDEAU, CGT.

Olivier MUSSET, CGT.
Denis JOUIN, CFDT.
Michèle BOURRE, UNSA.
Thierry DENIS, UNSA.
Francis DUCHENE, UNSA.

Membres suppléants

Jean-Louis MOUNIER, FO.
Sylvie MOMPART, FO.
Christian CAMUT, CGT.
Dominique GUILLET, CGT.
Thibaut VOISIN, CFDT.

Article 2

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté NOR : DEVK1237511A du 24 octobre 2012 portant composition du comité technique spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques.

Article 3

Le directeur du CPII est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 avril 2013.

Pour les ministres et par délégation :
*L'ingénieur général des ponts,
des eaux et des forêts,
directeur du centre de prestations
et d'ingénierie informatiques,*
M. FISCHER